
Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL 26 / 2020 015

Nombre de Membres

En exercice : 27

De Présents : 24

De votants : 27

L'An deux mil vingt le Jeudi 27 août,
le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de
ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN
Fernand, Maire

Etaient présents : M. ADAM Stéphane -M. AIGUESPARSES Cédric-Mme
BOUCHER Julie-Mme BOULANGER Tamara- M. CAMARA Célestin-
Mme DEZ Marylène-Mme DUPONT Karine-M. FERRARI Fabien-
Mme GACNIK Marie-France-M. HERAUD Jean-François-M. HURET
David-Mme LECUREUX Aurore-Mme NICODEMO Mélissia -Mme
OLIBE Carole-M. ROSSI Patrick-M. SANTONI Jean-Mme SCOTTO
Fabienne-Mme PRUNET Sophie-M. TASSY Jacques-Mme THIERRY
Martine-Mme TROISI Valérie-Mme YZQUIERDO Laurence-M.
SEIGNOBOS Jean-Luc.

Etaient absents excusés : M. BENEDETTO Nicolas donne procuration à
Mme OLIBE Carole.- Mme AURIOL Anne donne procuration à M.
HERAUD Jean-François-M. FRELIER Laurent donne procuration à
M. SANTONI Jean.

**Délibération portant modification de l'objet de la régie location matériel et salles
communales en régie évènementiel.**

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général
des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du
conseil, M. AIGUESPARSES Cédric ayant obtenu la majorité des
suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il ou elle a
accepté.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire expose que la régie de location de matériel a été créée le 19/07/2020 dont l'objet est de permettre
l'encaissement des tarifs de location de matériel et de salles communales par le biais d'un régisseur titulaire et
d'un régisseur suppléant.

Toutefois, la commune souhaite procéder à des encaissements de prestations pour des manifestations diverses
organisées par les services municipaux et de ce fait l'objet de la régie doit être élargi afin d'éviter que le régisseur
ne soit comptable de fait.

En accord avec la Trésorerie ; monsieur le Maire propose d'élargir l'intitulé de la régie location de matériels, et
salles en régie évènementiel.

Le Conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après délibérations décide à l'unanimité d'élargir la
régie actuelle location matériels et salles communales à l'évènementiel.

Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait certifié conforme.

Fernand BRUN
Maire de PIGNANS